Réunion du Conseil d'administration du mercredi 26 juin 2019
Adopté par le Conseil d'administration du 10 octobre 2019

**ADMINISTRATEURS PRESENTS**

**Membres de droit :**
Madame Brigitte Mangeol
Monsieur Jean-Christophe Camart

**Personnalités extérieures :**
Monsieur Eric Charpentier
Madame Marie Deugnier

**Professeurs des universités :**
Monsieur Patrick Mardellat
Monsieur Philippe Darriulat

**Autres personnels d'enseignement :**
Monsieur Julien Boyadjian
Monsieur Cédric Passard
Madame Anne Bazin
Madame Laurence Elert

**Personnels Biatss :**
Monsieur Sylvain Freset

**Etudiant-e-s :**
Madame Inès Ameur
Monsieur Alan Cardin
Madame Romane Lacroix
Madame Romain Dupont
Madame Jeanne Meriaux
Monsieur Timothée Ives
Madame Clara Mothes

**ADMINISTRATEURS REPRESENTES**

**Membres de droit :**
Monsieur Patrick Gerard, *procuration à Brigitte Mangeol*
Monsieur Olivier Duhamel, *procuration à Patrick Mardellat*

**Personnalités extérieures :**
Monsieur Gérald Darmanin, *procuration à Audrey Linkenheld*
Monsieur Patrick Kanner, *procuration à Eric Charpentier*
Monsieur Alexandre Lallet, *procuration à Marie Deugnier*

**Professeurs des universités :**
Monsieur Xavier Vandendriessche, *procuration à Eric Charpentier*
Monsieur Aymeric Potteau, *procuration à Patrick Mardellat*

**Autres personnels d'enseignement :**
Madame Cécile Leconte, *procuration à Cédric Passard*

**Etudiant-e-s :**
Madame Cyrielle Trebosc, *procuration à Inès Ameur*

**Assistent également à la séance à titre consultatif et invités permanents** :

Madame la rectrice de région académique, représentée par monsieur Eric Billot
Monsieur Pierre Mathiot, directeur
Madame Chantal Figueredo, directrice générale des services
Madame Emmanuelle Calandre, directrice de cabinet
Madame Cécile Chalmin, directrice des études du 1er cycle
Madame Blandine Lenoir, responsable des affaires financières et techniques
Madame Delphine Liard, agent comptable de Sciences Po L
Madame Anne-Claire Beurthey, directrice de l'insertion professionnelle, des partenariats et de la formation continue

Le président ouvre la séance à 17h en rappelant qu'il a demandé que soit réalisé un timing compte tenu de la densité de l'ordre du jour. Ce travail indique que le CA devrait durer plus de 4 heures. Il invite donc le CA à être le plus concis possible dans les interventions. L'ordre du jour a été évolutif jusqu'à la dernière minute ce qui le choque un peu. Il rappelle que certains points sont techniques, des discussions auraient pu être menées auparavant pour laisser la place aux questions stratégiques. Il propose de remonter le point relatif aux droits d'inscription après le point sur le HCERES afin que toute l'assemblée soit encore là pour s'exprimer.

## I. Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 28 mars 2019

Aucune remarque n'a été formulée avant cette séance. L'étudiant et l'étudiante de la liste Sud Solidaires demandent à ce que leur vote lors de l'élection du président soit comptabilisé comme contre et non comme nul. Le président leur fait remarquer que leur intervention conduit à rompre l'anonymat de cette élection et qu'aucune remarque n'a été émise au moment du dépouillement.

***Votants : 27 Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0***

Le procès-verbal du Conseil d'administration du 28 mars 2019 est approuvé à l'unanimité.

## II. Fonctionnement institutionnel

### - Nomination d'une chargée de mission pour la transition écologique

Le directeur informe qu'il a nommé une chargée de mission transition écologique, et qu'un groupe de coordination va être installé dès la rentrée prochaine. Ce groupe sera composé d'élues et d'élus du CA, du responsable patrimoine et logistique, de deux enseignantes et enseignants et de deux représentantes et représentants des associations les plus impliquées dans ces questions. Leurs propositions seront présentées au Conseil d'administration et s'inscriront dans un projet commun d'écologisation de l'école.

### - Rapport d'évaluation définitif de l'établissement par le HCERES

A la demande du président, une synthèse du rapport d'évaluation a été transmise pour ce CA.
Le rapport d'évaluation définitif de Sciences Po Lille a été communiqué largement par le directeur aux membres du Conseil d'administration, aux enseignantes et enseignants titulaires et vacataires, aux étudiantes et étudiants, ainsi qu'aux membres du personnel administratif.
Le directeur commente la synthèse de ce document en mentionnant les points forts, les points faibles et les recommandations. Il indique qu'il s'agit là d'un très bon rapport, très utile et que nous essayons de tenir compte des recommandations du HCERES afin de nous améliorer. Le président précise que les points forts sont le résultat d'un travail ancien, et qu'il faut capitaliser et construire là-dessus. Il invite le CA à s'exprimer sur ce point.
Concernant l'organisation des débats stratégiques, la nomination d'un poste de VP du CA sur les questions stratégiques avait été évoquée. Le président n'est pas contre une telle nomination mais plutôt réservé sur la stratégie. En effet, il indique que la commission permanente qui est mentionnée dans le règlement des études ou intérieur, aurait plus de poids pour les sujets de la vie quotidienne qui ne reviendraient pas devant le CA pour discussion mais uniquement pour validation.
Une observation et peut-être une proposition de coopération de la directrice de l'IRA. Elle rappelle que les écoles de services publics sont appelées à faire évoluer leurs méthodes d'évaluation des fonctionnaires au travers des innovations pédagogiques. Il serait fortement intéressant de partager une ou un chargé de mission sur ces questions.

### - Réforme des droits d'inscription

Les droits d'inscription modulés ont été mis en place en 2012 sauf pour la PENA et l'ESJ. Ils devaient être revus en 2017 mais ça n'a pas été le cas. De plus, ces droits ne tenaient pas compte de l'inflation. Cette réforme figurait dans le programme du nouveau directeur. Il explique que la création d'une tranche supérieure à 4 000€ prend en compte les revenus élevés à extrêmement élevés et que dans le même temps il propose d'abaisser le montant de la 1ère tranche à 180€ pour les revenus les plus faibles.
La finalité de cette réforme est d'accroître un peu les recettes pour financier un certain nombre de dépenses déjà programmées liées à la bibliothèque, à des recrutements de personnels, à la politique d'accompagnement des élèves…. Si ces nouveaux droits d'inscription sont votés aujourd'hui, ils n'entreront en vigueur qu'à la rentrée 2020 et s'appliqueront à l'ensemble des élèves et pas seulement aux nouveaux entrants. La communication est prévue dès la rentrée prochaine. Aucune remarque n'étant formulée, le président propose de passer au vote.

***Votants : 27 Pour : 20 Contre : 2 Abstention : 5***

La réforme des droits d'inscription est approuvée à la majorité.

- **Charte des associations**

Le directeur précise que cette proposition de charte des associations et son règlement intérieur qui en découle fait suite à une coopération assez forte avec les élues et élus étudiants. Elle a été révisée dans un sens « plus libéral » pour accepter les associations à connotation politiques, syndicales et religieuses.

Une remarque est formulée par l'étudiant et l'étudiante de la liste Sud Solidaires sur l'article 17 qui souhaitent que le respect de la charte égalité de genre soit mentionné. Par ailleurs, ils demandent au directeur s'il a la réponse juridique sur la possibilité de subventionner les partis politiques et les syndicats. Ce dernier n'a pas d'hostilité à rajouter que les associations étudiantes doivent respecter la charte égalité de genre dans le règlement des associations. Concernant, le subventionnement des associations qui sont des émanations de partis politiques et syndicats nationaux, le directeur répond qu'après vérification de la réglementation, il se trouve qu'il n'y a pas d'interdiction de principe mais qu'il existe des pratiques différentes selon les établissements. Plutôt que de l'écrire dans la charte, il préfère que ça relève d'une décision de la CVA. Pour sa part, il souhaite qu'un plafond de subventionnement pour toutes les associations soit décidé lors de la première CVA. Ces subventions devront permettre le fonctionnement des associations de l'école mais ne devront pas servir à payer les billets de train des partis politiques et des syndicats pour participer à une manifestation à Paris par exemple.

Il passe ensuite la parole à la directrice générale des services qui rappelle que le principe de versement des subventions est posé par la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyennes et citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 9.1 :*"Article 9-1 - Constituent des subventions, au sens de la présente loi, les contributions facultatives de toute nature, valorisées dans l'acte d'attribution, décidées par les autorités administratives et les organismes chargés de la gestion d'un service public industriel et commercial, justifiées par un intérêt général et destinées à la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement, à la contribution au développement d'activités ou au financement global de l'activité de l'organisme de droit privé bénéficiaire. Ces actions, projets ou activités sont initiés, définis et mis en œuvre par les organismes de droit privé bénéficiaires. Ces contributions ne peuvent constituer la rémunération de prestations individualisées répondant aux besoins des autorités ou organismes qui les accordent."*

Elle précise que le subventionnement d'associations étudiantes "politiques" ou "syndicales" est possible dès lors que la subvention a pour objet de contribuer au fonctionnement courant de l'association ou de l'une de ses activités qui sera en lien avec l'enseignement supérieur (principe de spécialité) mais en aucun cas l'aide ne doit être accordée pour **un motif politique ou par exemple pour apporter un soutien dans un conflit traité par l'association.** En conséquence, les subventions ne pourront être octroyées que pour financer un projet pédagogique porté par une association syndicale ou politique. Il ne faut pas que la demande soit liée à l'activité syndicale ou politique pour leur fonctionnement. Le paiement d'un billet de train d'un conférencier ou d'une conférencière dans le cadre d'une conférence organisée par l'association politique ou syndicale est possible.

Le président rappelle que la CVA n'est pas souveraine contrairement à ce que vient de dire un étudiant de la liste Sud Solidaires, et il souhaite attirer l'attention des effets d'image sur l'établissement. Le directeur précise que la CVA propose et que le CA dispose. Il est d'ailleurs revenu sur un point de la charte obligeant les propositions de la CVA à être présentées et votées par le CA, ce qui n'était pas le cas précédemment puisque le CA votait une enveloppe chaque année au moment du budget dont disposait la CVA.

Pour les étudiantes et étudiants de la liste Avenir Sciences Po Lille, le problème est que la CVA a peu de visibilité, les subventions sont attribuées par la CVA mais aucun retour n'est fait quant à la bonne utilisation des sommes versées. Ils ne voient que très rarement le rapport d'activité qui n'est pas forcément respecté. Pour ces raisons, ils voteront contre cette charte des associations et son règlement intérieur. Pour eux, le FSDIE de l'Université peut se charger de financer les associations politiques et syndicales et que ce n'est pas le rôle de la CVA. Le directeur répond que le FSDIE de l'Université ne nous concerne pas. L'étudiant et l'étudiante de la liste Sud Solidaires indiquent que le but n'est pas de financer des partis politiques et des syndicats mais des projets de ces associations. Le directeur dit qu'il faut distinguer la charte des associations du règlement de la CVA. Le président quant à lui, fait remarquer que dans la charte des associations il n'est pas explicitement mentionné les financements auxquels ils font allusion et pour lesquels ils émettent des réserves qu'il peut éventuellement partager, donc ce serait un peu dommage que les étudiantes et étudiants de la liste Avenir Sciences Po Lille ne votent pas cette charte puisque ce texte ne lui semble pas poser problème, mais il rappelle qu'ils sont libres de voter ou non. Les étudiantes et étudiants veulent être certains que les changements dans cette charte n'introduisent pas des considérations politiques et syndicales par le versement en CVA de subventions à ces associations.

La directrice générale des services confirme, à la demande du président, que la nouvelle proposition de charte des associations reprend la réglementation en vigueur mais n'impacte pas la CVA qui ne verra pas son fonctionnement

modifié. Il y aura même le garde-fou du CA qui votera ou non les propositions de la CVA ce qui n'était pas le cas actuellement.
Philippe Darriulat ne voit pas pourquoi on interdirait de financer ces associations puisqu'il n'y a pas de syndicat chez les étudiantes et étudiants. Il s'agit plutôt d'une reconnaissance politique car elles n'ont pas le statut de syndicat. Ensuite c'est le CA qui décide. Le changement est qu'il n'y a pas d'interdiction pour ces associations à demander des financements mais Il ne s'agit pas de demander pour avoir. Il faut bien faire attention aux règles car si l'on accepte quelque chose pour une association il n'y aura pas de raison de le refuser pour les autres et notamment pour tout autre mouvement politique qui répondrait aux mêmes exigences. Au nom de tout cela, il faut une certaine forme d'encadrement. Les étudiantes et étudiants de la liste Avenir Sciences Po Lille pensent que c'est ouvrir la boîte de pandore, que le contrôle leur échappe et qu'en dernière instance, ce sera au CA de décider ou non de ces financements alors que justement le CA devrait se recentrer sur des questions stratégiques et cela va à l'encontre de ce qu'ils veulent impulser. Le directeur termine en disant que la CVA pourra définir ses propres règles, et reprend les propos du président qui consistent à dire que la CVA pourra tout à fait ne pas ouvrir cette boîte de pandore de façon à éviter que si la première année il arrivait que l'on finance une association totalement anodine on ne se retrouve pas l'année suivante dans l'obligation de financer des associations beaucoup moins anodines.
Pour finir sur ce point le président rappelle que cette charte est écrite conformément au droit et que sur cette base il n'y a pas de raison d'interdire les choses, ce sera plutôt à la CVA de réguler et de proposer. Il invite donc les élues et les élus à passer au vote sur cette charte en l'état, sauf objections.
***Votants : 27 Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0***
La charte des associations est votée à l'unanimité.

- **Règlement intérieur de la commission vie associative (CVA)**

Le débat est redondant puisqu'il s'agissait ici de proposer le règlement intérieur de la CVA qui organise son fonctionnement. Le directeur rappelle qu'il y a quelques années les élues et élus étudiants avaient souhaité être reconnus dans leur légitimité à gérer et il avait imposé que les 9 élues et élus plus le directeur ou sa représentante ou son représentant composent cette commission. Autant dire que les étudiantes et étudiants avaient un poids considérable. Par rapport au point précèdent il anticipe les remarques et demandes et précise qu'il est tout à fait possible de rajouter un article dans ce règlement qui encadre ou régule ce qui a été dit où il faut attendre la première réunion de la CVA.
En cas de prises de décisions lors de la première CVA, les étudiantes et étudiants de la liste Avenir Sciences Po Lille demandent s'il sera possible de faire valider les propositions formulées au CA. Le directeur répond favorablement en indiquant que le prochain CA aura lieu le 10 octobre et qu'il faudra organiser la CVA avant pour passage devant le CA.
***Votants : 27 Pour : 27 Contre : O Abstention : 0***
Le règlement intérieur de la commission vie associative (CVA) est approuvé à l'unanimité.

- **Approbation du règlement intérieur de la Commission Vie Etudiante et de Campus (CVEC)**

Le président passe la parole à la directrice des études du cycle master qui rappelle que la CVEC a été instaurée par loi n°2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiantes et étudiants et le décret d'application date de mars 2019. La commission a pour objet de programmer les actions financées par la CVEC. Les étudiants versent 91€ par an de contribution CVEC dont 41€ sont reversés à l'école ce qui représente environ une enveloppe de 65 000€ sur l'année. Sa vocation est destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiantes et étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention. Par exemple, améliorer l'accueil des étudiantes et étudiants étrangers, des primo-arrivantes et primo-arrivants et des étudiantes et étudiants en situation de handicap.
Dans le fonctionnement, il est à noter que 30% au moins serviront au financement des projets portés par les associations étudiantes ou des actions sociales à destination des étudiantes et étudiants portés par le directeur, des chargées et chargés de missions etc. Dans ce cadre une action de sensibilisation égalité de genre va être proposée dans le cadre de la rentrée. 15 % de l'enveloppe seront consacrés au financement de la médecine préventive. La commission propose la mise en place pour un an, en mode test, d'une permanence de psychologue dans nos locaux à raison de 3h une semaine sur deux dès fin septembre, le jeudi après-midi.
Il s'agit aujourd'hui de procéder à trois votes distincts, le règlement intérieur et les deux actions proposées.
***Votants : 27 Pour : 25 Contre : 2 Abstention : 0***
Le règlement intérieur de la Commission Vie Etudiante et de Campus (CVEC) est approuvé à la majorité.

**Actions proposées par la commission :**

- Mise en place d'une permanence de psychologue

***Votants : 27 Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0***
La mise en place d'une permanence de psychologue est approuvée à l'unanimité.

- Action de sensibilisation Egalité de genre aux réunions de rentrée SAS

***Votants : 27 Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0***
L'action de sensibilisation Egalité de genre aux réunions de rentrée SAS est approuvée à l'unanimité

- **Organisation de la pratique sportiv**e

La directrice des études du 1er cycle précise que sur la pratique sportive, un ensemble d'éléments nous a amené à réfléchir sur la gestion de la pratique sportive dans notre école. Jusqu'à présent l'assiduité était obligatoire, or cette année nous avons été confrontés à un certain nombre d'éléments et d'évolutions notamment le départ à la retraire de Nicolas Lemoine qui était l'enseignant chargé de cette matière ; un problème d'accès aux infrastructures et leur coût élevé. L'ensemble de ces facteurs nous a conduit à passer à la pratique du sport non obligatoire, toujours valorisée par un crédit supplémentaire dans le règlement des études. Comme nous sommes toujours attachés à cette pratique sportive dans tous les bienfaits qu'elle peut apporter à nos étudiantes et étudiants, nous avons réfléchi avec le bureau des sport (BDS) à la manière de maintenir cette pratique au sein de l'établissement.

Le projet du BDS est présenté par le président, Romain Cauliez qui indique que la refonte du système du sport à Sciences Po Lille passerait par une transformation un peu plus administrative qui est le passage du BDS en Association sportive. C'est un projet qui date de 3-4 ans et qui peut se concrétiser dès cet été pour une raison majeure c'est que malgré l'affiliation du BDS à l'association sportive de Lille 2 devenue Université de Lille, les coûts liés à la location des infrastructures à l'Université explosent chaque année, ils ont triplé ces deux dernières années, on parle là de montants à 5 chiffres. Le modèle actuel présente donc très peu d'avantages d'où le travail engagé avec l'administration de Sciences Po Lille pour faire évoluer la pratique sportive. Le projet porté par l'Association consiste en une refonte du système du sport obligatoire par la création d'une pratique sportive volontaire, encouragée par une communication en lien avec l'administration de l'école, conciliant à la fois expertise sportive et esprit de sport loisir. C'est par la création d'un service adapté et optimal, confié à un esprit collectif qui permettrait d'obtenir l'assiduité sans rendre le sport obligatoire. L'offre portera sur 45 heures de créneaux de sport, ce qui représente 45% à 50% de plus que l'an dernier (30-32h) et 14 sports très diversifiés - sports collectifs ; individuels ; sports de raquettes… - et une nouvelle pratique assez méconnue qui est l'escrime. Chaque équipe serait mixte et tout serait mixte en cas de manque d'effectifs. Changer la pratique sportive c'est installer une complémentarité dans l'organisation et l'esprit des entrainements entre le sport compétition et le sport loisir contrairement à cette année car le BDS était vraiment accès sur le sport compétition et le sport loisir restait à la charge de l'Université sauf qu'il y a assez peu de présences à l'Université. Remplacer le sport compétition implique la prise en compte pour l'Association de tous les profils d'étudiantes et d'étudiants face au sport. Avant, pour chaque sport il existait une référente ou un référent, un étudiant ou une étudiante de deuxième année. Aujourd'hui, pour 9 des 14 sports qui seraient proposés, un étudiant ou une étudiante en master Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS) serait rémunéré (salarié de l'association sportive) et accompagnerait chaque référente ou référent dans le sport. Le but étant de pouvoir apporter une expertise sportive professionnelle et d'être en mesure d'entrainer les débutantes et débutants comme les confirmées et confirmés tout en acquérant une expérience professionnelle durant sa formation. Le nombre d'adhérentes et d'adhérents et de licenciées et licenciés devrait doubler d'après les estimations. Ce modèle conduira à une professionnalisation pour celles et ceux qui le souhaitent et une démocratisation c'est-à-dire un accès au sport pour tous celles et ceux qui n'en avaient pas forcément l'opportunité auparavant. Le bureau sera réorganisé l'an prochain et verra son nombre de bénévoles augmenter (34 aujourd'hui) dont une personne qui est en charge de la gestion administrative et juridique du dossier de transformation du BDS en association sportive loi 1901 (AS). Cette transformation est menée main dans la main avec l'administration et une présentation d'1/2h de ce projet est inscrite dans le SAS d'intégration de rentrée. Concernant l'allocation des subventions, il est prévu de rédiger et de signer avec Sciences Po Lille une convention pluriannuelle d'objectifs, qui est obligatoire à partir de 23 000€ de subvention alloués par l'établissement. Cependant, même si la subvention sera inférieure à ce montant l'Association sportive considère que c'est important de signer une telle convention qui représente un contrat entre l'Association et l'école, qui reflète une certaine transparence et engage la responsabilité de l'AS devant l'établissement conduisant à produire en fin d'année un bilan financier des comptes de l'AS devant la direction de l'école. Concernant l'adhésion des étudiantes et étudiants à l'association ce sera très simple : le dépôt du formulaire, d'un certificat médical et d'un chèque. Sur l'aspect social et solidaire proposé par l'AS : auparavant la CVA de l'école donnait entre 7000 et 8000€ au BSD mais cette somme servait à des dépenses non ciblées et constituait un fond de roulement pour l'association. Le souhait aujourd'hui c'est que grâce au statut d'Association sportive, à la diversification des sources de revenus de l'AS, la CVA sera sollicitée seulement pour de

nouveaux projets et/ou des projets solidaires sans oublier l'achat de matériel. Le financement de l'ONG partenaire et des programmes de sport santé sport bien-être sera réalisé sur l'enveloppe CVEC qui sera allouée à l'AS. Tous ces revenus permettront de favoriser l'accès au sport pour tous et toutes en instaurant par exemple deux tarifs d'adhésion : 25 € l'année pour les non boursières et non boursiers et 15 € pour les boursières et boursiers sur présentation d'un justificatif. L'AS s'engage également à prendre en charge 50% du montant de la licence sportive. Passer en AS implique une situation financière équilibrée et stable qui est avantageuse pour l'école mais aussi pour l'Association sportive. Il convient de rappeler que chaque année l'école finance le sport obligatoire en payant l'Université, donc l'AS demandera environ 70 à 80 % de cette enveloppe pour payer les infrastructures et la pratique sportive ce qui représentera une économie non négligeable pour l'école. De la même manière, la demande à la CVA sera réduite ce qui laissera une enveloppe plus importante pour les projets des autres associations.

Un étudiant de la liste Sud Solidaires demande pourquoi ne pas réinvestir la totalité de l'enveloppe consacrée au sport obligatoire dans la mesure où l'école va faire du bénéfice en augmentant les droits d'inscription afin de baisser les frais pour les étudiantes et étudiants. Patrick Mardellat répond en disant que l'école ne fait pas de bénéfices mais des recettes ce qui a été vu dans les cours d'économie. Le président du BDS pense que le tarif de 15€ pour les boursières et boursiers est très raisonnable compte tenu de l'offre.
Le directeur rappelle qu'il s'agit d'une rupture importante car le sport obligatoire existe depuis toujours à Sciences Po Lille mais qu'une forme d'insatisfaction partagée de cette pratique sportive a conduit à proposer, à titre expérimental, la pratique sportive non obligatoire gérée par l'AS, dès cette rentrée. Il indique que le jeudi après-midi sera désormais libéré des enseignements obligatoires du cursus. Par rapport à l'Université, ça fait évoluer la nature de la relation mais il précise que l'AS aura toujours un besoin impérieux des installations de l'Université. A cet effet, nous sommes discussion avec le DGS de l'Université pour que les montants que nous devrons acquitter soient acceptables. Il souligne qu'un certain nombre d'éléments juridiques doivent être finalisés et un des points de vigilance des plus important est le risque de « gestion de fait ».
Le président de l'Université admet que l'Université a peut-être manqué de vigilance ces six derniers mois mais qu'ils étaient sans doute englués dans la fusion. Il veut simplement passer le message que, sans anticiper la discussion à venir, nous sommes devant une nouvelle Université de Lille, évidemment les étudiantes et étudiants de Sciences Po Lille seront peut-être demain des étudiants de Sciences Po Lille et de l'Université de Lille. Sans rentrer dans les détails budgétaires, politiquement les étudiantes et étudiants de Sciences Po Lille doivent avoir accès aux infrastructures de l'Université. Le président du CA indique que ce point sera à l'ordre du jour du prochain CA pour validation du modèle et de la convention.

- **Règlement intérieur de la commission aides sociales**

La directrice des études du 1er cycle indique que le règlement de la CAS a été revu suite à un travail de concertation avec les étudiantes et étudiants. Afin d'améliorer le fonctionnement de cette instance, il a été décidé d'utiliser l'ensemble de l'enveloppe allouée au cours de l'année. Si un résidu demeurait, il serait utilisé pour différents projets au bénéfice des étudiantes et étudiants. Afin de rendre plus efficace le déroulement de la commission, les dossiers seront transmis aux étudiantes et étudiants avant la tenue de la commission mais de manière anonyme de manière à respecter la vie privée de chaque étudiante et étudiant. La confidentialité totale s'impose car des étudiantes et étudiants rencontrent parfois des situations personnelles très difficiles. Comme c'est déjà le cas depuis 2015, l'assistante sociale de l'Université continuera d'être présente à chaque commission. Les procès-verbaux numérisés seront déposés dans un espace collaboratif.
***Votants : 27 Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0***
Le règlement intérieur de la commission aides sociales est approuvé à l'unanimité.

- **Section disciplinaire à l'égard des usagers : élections collèges des enseignants et enseignantes**

Le président donne la parole à la directrice générale des services qui indique qu'enfin deux candidatures sont effectives pour le collège des professeures et professeurs d'université dont une femme. Il s'agit de Xavier Vandendriessche, professeur statutaire de l'école et de Muriel Saillard qui effectue chez nous environ 72h de cours en qualité de vacataire. Madame Saillard est candidate pour être membre du collège A et également pour être présidente de cette section. Par ailleurs, il convient de formaliser les actes de candidatures de Cécile Leconte et Julien Boyadjian pour le collège 2 (MCF) avant de procéder aux élections de ces deux collèges. La directrice générale des services indique également que l'élection de la présidence ne pourra avoir lieu du fait de l'absence de quorum. Il faut donc reporter l'élection de la présidence sauf si nous organisons ce vote par correspondance. Le président lui demande d'expliquer les règles électorales avant de procéder à l'appel des électrices et électeurs.

**Résultats des élections :**

Collège 1 : ***Votants : 3 Pour : 2 Contre : 0 Abstention : 1***

Collège 2 : ***Votants : 4 Pour : 3 Contre : 1 Abstention : 0***

- **L'écriture inclusive à Sciences Po Lille : Annexe à la Charte égalité de genre**

La chargée de mission égalité de genre est invitée à présenter le document qui a été adressé aux conseillères et conseillers. Il résulte du fruit d'échange avec les enseignantes et enseignants, la direction, le service communication, le chargé de mission inclusion, des élues et élus étudiants et des représentantes et représentants de l'Association Bon Chic Bon Genre. Elle indique qu'elle avait présenté à la direction, ce document le plus clair et le plus synthétique afin qu'il devienne une annexe à la Charte égalité de genre puisque dans cette Charte l'établissement s'engageait à utiliser l'écriture inclusive dans tous les documents administratifs ainsi que dans sa communication interne et externe. D'où un certain nombre de questions sur la mise en œuvre de cette écriture et la volonté d'harmoniser cette pratique au sein de l'école. Dans les différentes formes d'écriture inclusive qui peuvent exister la discussion avait porté par exemple sur l'utilisation ou non des points médians ou double flexion que l'on peut appeler également énumération. Il est proposé d'adopter la double flexion dans l'établissement. Dans le document présenté, l'ensemble des consignes, recommandations ou règles qui sont fixées, font toutes l'unanimité. Cependant l'une d'entre elles peut être mise en suspens, il s'agit de la règle des accords. Il y a les accords de proximité et les accords de majorité, dans l'exemple du document : trois avocates et un juge ont été invitées, certains pourraient considérer qu'il y a une faute de français. C'est la règle du masculin qui l'emporte sur le féminin. Sur ce point il n'y a pas unanimité et cela devrait rester une option pour les personnes qui souhaitent l'appliquer, précise Catherine Saupin qui ne se voit pas la défendre en qualité de référente égalité comme quelque chose à imposer dans l'école. Elle distribue un document encore plus synthétique sur les règles simples qu'elle s'est procuré lors de la journée nationale des chargées et chargés de mission et référentes et référents égalité et pense que les 5 premiers points doivent devenir obligatoires pour l'école.

Le président pense qu'il ne faut pas compliquer les choses, un seul document, fruit d'une concertation interne, a été adressé aux conseillères et conseillers pour vote. Ensuite, il ne lui parait pas inutile de rappeler qu'une circulaire du Premier Ministre a interdit l'écriture inclusive dans tout ce qui est administratif et que cette position a été rapporté par le Conseil d'Etat qui a confirmé cette position. Il faut donc que nous soyons tous et toutes conscients que nous sommes en quasi dérogation par rapport à la Loi. Ce texte qui va être mis au vote est dérogatoire du droit commun puisque Sciences Po Lille est un établissement public administratif.

Le directeur ajoute qu'une partie des personnels administratifs de sexe féminin de l'école avait fait savoir ce que le président vient de dire et qu'elle ne souhaitait pas appliquer l'écriture inclusive. Nous sommes donc dans une espèce de compromis.

***Votants : 27 Pour : 23 Contre : 1 Abstention : 3***

Le document porté à la connaissance des conseillères et conseillers et qui sera annexé à ce procès-verbal est approuvé à la majorité.

- **Projet d'Université nouvelle de Lille**

Le président remercie le président de l'Université de Lille pour sa présence, avant de passer la parole au directeur qui rappelle que régulièrement en CA il fait un point sur l'état des discussions sur la politique de site. Ce dernier veut dire ce soir aux conseillères et conseillers qu'il y a de son point de vue mais aussi de celui du directeur de l'Ecole Centrale de Lille, des formes d'inquiétude qui se font jour. Il précise qu'elles ne sont pas liées à nos relations avec l'Université de Lille, qui sont globalement correctes. Il indique que le paysage national semble évoluer et qu'il dispose d'informations plus importantes qu'avant, grâce à son entrée au bureau de la CGE. Sur des sites comparables à celui de Lille, notamment Nantes, Montpellier, les écoles sont de plus en plus « forcées » à aller vers des formes de relations avec l'université qui ressemblent de moins en moins à des choses acceptables et de plus en plus à des choses inacceptables, notamment en terme de perte de ce qui fait notre force c'est-à-dire notre agilité, notre autonomie et notre ADN et plus globalement, tout ce qui tourne autour des garanties juridiques qui nous permettent de fonctionner comme on l'entend. Il voulait alerter le Conseil d'administration sur ses inquiétudes. Il rappelle ensuite que le directeur de Centrale et lui-même ont été très en pointe sur la rédaction du dossier qui a permis au final d'avoir une I-site. Les écoles ont joué un rôle majeur sur ce dossier dans lequel elles rappellent leur attachement au développement du site et à la construction de cette Université cible de Lille. Il voudrait aujourd'hui faire savoir devant le Conseil ses craintes par rapport à des tendances nationales qui le laisse à penser que les écoles (y compris d'ailleurs l'école qui est dirigée par la présidente de la CGE) semblent moins « préservables » que ce que l'on pouvait imaginer il y a encore quelques semaines ou quelques mois. Avant de laisser la parole au président Camart, comme il

l'a écrit à un vice-président de l'Université, il n'est pas le directeur qui fera que Sciences Po Lille change de statut, il en est hors de question ! Dans ce cas il ne sera plus directeur.
Le président pense également que cette alerte devait être faite aux conseillères et conseillers. Il remercie le président de l'Université de Lille pour les éclaircissements qu'il pourra apporter à ce Conseil. Celui-ci précise qu'il s'agit aujourd'hui de faire un point d'informations, mais que l'école devra prendre d'ici quelques mois des décisions extrêmement importantes sur l'avenir de Sciences Po Lille dans un contexte national voire international et plus particulièrement sur l'avenir des sciences politiques à Lille. C'est un enjeu qui est très fort et nous serons tous co-responsables à la fois les présidentes et présidents, les directrices et directeurs mais aussi l'ensemble des conseillères et conseillers des différents conseils qui constituent l'Université de Lille et les établissements partenaires. C'est une question excessivement difficile et complexe. Il indique qu'il a lui-même dirigé une école d'ingénieurs, il est donc très sensible à nos revendications à ce qu'on appelle souvent dans le jargon - le bloc de souveraineté – des points qui ne sont pas négociables pour Sciences Po Lille comme ils le seraient pour d'autres établissements. C'est donc là-dessus qu'il faut travailler. Il convient de rappeler le contexte national en précisant ce qui a été dit par Pierre Mathiot. Aujourd'hui les Programmes d'Investissement d'Avenir (PIA) qui ont conduit à des IDEX et des I-site transforment profondément le paysage français. Pour être très présent à la CPU, il y a un groupe des grandes universités françaises appelé - La CURIF - et clairement il voit une 1ère division qui est en train de se structurer autour de Bordeaux, Aix-Marseille, Strasbourg, Grenoble, quelques universités parisiennes qui sont des établissements confirmés, d'excellence. Puis il y a une deuxième vague dans laquelle se trouve l'Université de Lille ce qui conduit à une certaine zone d'incertitudes. L'enjeu est fondamental en tant que présidente et président, directrice et directeur, leur mission, leur devoir est de porter le site Lillois le plus haut possible vers les excellences en formation, sur la citoyenneté et pas seulement en recherche. Ce site Lillois pourrait être innovant. Le label I-site en soit, c'est 500 millions d'euros ce qui n'est pas négligeable, 15 millions d'euros par an qui nourrissent la recherche mais c'est surtout le label qui est absolument décisif. Nous ferons partie de ces grands sites si nous sommes définitivement labellisés I-site et il rappelle que la période probatoire court jusqu'au 21 mars 2021. Il reste donc quelque mois pour trouver ensemble la bonne trajectoire pour que Lille soit définitivement labellisée. Il vient de relire le projet I-site pour être certain de ses propos. Dans ce projet il y a un certain nombre d'engagements dont un qui s'appelle « faire converger l'ensemble des forces du groupement vers une université intégrée ». C'est un engagement qui avait été très fort en 2017 et sur lequel évidemment aujourd'hui on s'interroge – c'est quoi une université intégrée ? jusqu'où faut-il aller ? Un des enjeux fort sera la coordination de la recherche sur un site, sinon il pense que l'on trébuchera sur l'I-site ou que l'on sera relégués en deuxième division avec pour conséquence que l'Université de Lille sera une belle université de territoire mais elle ne sera pas une grande université internationale. Le label va conditionner des comportements, il pense aux organismes de recherche qui mettront leurs moyens sur ces grands sites qui auront été labellisés. Il faut donc arriver à identifier ce qui est non négociable pour les différentes parties, et pour Sciences Po Lille il lui parait absolument indispensable de respecter son modèle économique, de respecter sa marque et son offre de formation. Il souligne qu'il est actuellement en train de transformer l'Université de Lille avec ses composantes en procédant à la même démarche, c'est-à-dire qu'il travaille dans un degré de confiance important. Les composantes disposeront d'une autonomie suffisante pour qu'elles puissent se positionner sur leurs marchés et avoir les circuits les plus courts possibles et une plus grande autonomie possible.
Ce qu'il faut avant tout c'est redonner du sens à ce projet car nous sommes souvent englués sur le comment, sur des statuts alors qu'il d'abord peut-être se dire pourquoi l'on fait ça ce qui lui parait absolument indispensable. Nous n'avons peut-être pas assez partagé y compris en interne à l'Université de Lille, pas assez discuté sur ce projet qui doit conduire à une organisation administrative qui permette de mettre en place et de révéler ce projet stratégique. Jean-Christophe Camart se dit disposé à travailler avec nous sur ces points bloquants et les écrire dans le marbre afin que ce ne soit pas remis en cause. Une précision, l'été 2021 sera un point d'aboutissement puisque nous serons confrontés à ce jury international vers le mois de septembre 2021. Si nous ne sommes pas capables de raconter une belle histoire un peu originale permettant de distinguer le site Lillois on trébuchera sur le label I-site. Ce point de passage n'est pas un aboutissement et la possibilité de se séparer si ce projet n'était pas viable sera possible pendant la phase probatoire qui sera définie à partir de 2022 pour 5 ans. Il tient à réaffirmer la position de l'Université vis-à-vis de Sciences Po Lille : nous ne sommes pas dans une idée d'absorption, ni d'intégration, mais plutôt une consolidation de nos liens qui seront déterminants pour la visibilité et l'attractivité du pôle métropolitain. Il est absolument convaincu que ce sera une réelle plus-value pour les diplômes des étudiantes et étudiants de Sciences Po Lille qui pourront dire avec fierté qu'ils sont diplômées et diplômés de la grande Université de Lille. Serons-nous dans les 10 grands sites souhaités par le gouvernement ou en seconde division ? Tout l'enjeu est là !
Alan Cardin, étudiant de la liste Avenir Sciences Po Lille se fait le porte-parole (au moins de sa liste) en indiquant que sur le sujet des relations futures de Sciences Po Lille avec l'Université il ne voit pas trop où l'on va. Depuis le passage au CA lors duquel ils avaient voté un genre de document de cadrage, une forme de préambule, il dit ne pas avoir vu

d'éléments plus probants. Lors du dernier CA, le directeur avait insisté sur la notion d'autonomie administrative et financière qui ne réapparait pas aujourd'hui. Il s'adresse au président de l'Université en lui rappelant que les étudiantes et étudiants sont extrêmement sensibles à la marque Sciences Po et puis se demande à quel point, plus tard, les étudiantes et étudiants de Sciences Po Lille seront fiers d'être diplômées et diplômés/étudiantes et étudiants de l'Université de Lille. A quel moment est-ce que la marque Sciences Po intervient ? A quel moment est-ce qu'elle est préservée ? et à quel moment est-ce l'on conserve nos marges de manœuvre ? Le président lui répond que l'un n'empêche pas l'autre, qu'il peut être diplômé de Sciences Po Lille et d'une grande université ce qui lui parait tout à fait louable.
La parole est donnée à Patrick Mardellat qui a deux remarques à formuler sur la présentation du président Camart. Dans le bloc de souveraineté, il n'a pas mentionné les relations internationales qui sont pourtant un élément déterminant. La deuxième chose c'est par rapport à l'I-site, il souligne que le site Lillois est déjà en deuxième catégorie s'il peut dire et que l'obtention de l'I-site est un prix de consolation par rapport à l'IDEX. Y-a-t-il l'espoir dans les années à venir de pouvoir remonter de l'I-site à l'IDEX, ou absolument pas ? Le président de l'Université répond qu'il ne partage pas tout à fait cette analyse, il fait le pari que dans 10 ans on ne saura plus faire la distinction entre un IDEX et un I-site. D'abord l'IDEX et l'I-site c'est une espère de sémantique purement française, illisible à l'étranger. Par contre il y aura la dizaine d'universités qui auront été labellisées. Il rappelle qu'au départ notre I-site était un I-site+ ou un petit IDEX où le montant de notre I-site était de 500M d'€ au même niveau que l'IDEX de Nice par exemple. En termes de moyens financiers, celui de Lille avait été très bien reconnu. Par contre il y aura peut-être un label des grandes universités de recherche et de formations dans les prochaines années.
Romain Dupont de la liste Avenir Sciences Po Lille revient sur les trajectoires, les tendances lourdes des regroupements. Il s'interroge sur la capacité de blocage de Sciences Po Lille dans ce cadre. Est-ce qu'on se situe dans une tendance lourde d'intégration/absorption qui sera consentie ou non, ou bien, à un moment donné le CA de Sciences Po Lille conserve-t-il sa souveraineté de rejoindre ou non cette alliance.
Jean-Christophe Camart ne plaide pas pour un dispositif forcé, le CA de Sciences Po Lille disposera de toute son autorité pour positionner l'école dans les 10 ans, les 20 ans à venir. Ce sera sa responsabilité, il sera amené à s'exprimer sur ce sujet conformément à un projet qui a été porté par l'ensemble des acteurs. Si nous sommes éloignés de la trajectoire il faudra répondre pourquoi devant le jury.

Julien Boyadjian, pour clarifier les choses, demande si renoncer au statut d'EPA ne sera pas une condition pour poursuivre la collaboration. Le président de l'Université de Lille parle plutôt d'établissements composantes prévus dans les ordonnances. Sciences Po Lille peut être dans un ensemble structuré où il y aurait en gros, pour faire simple, un Conseil d'administration uniquement stratégique qui définirait les grandes lignes stratégiques du site Lillois et les conseils de ces ensembles pourraient s'organiser de la façon la plus efficiente possible sur le site. Julien Boyadjian résume, donc un statut potentiellement nouveau mais qui aurait vocation à se substituer au statut d'EPA.

Le Président revient tout d'abord sur le propos du président Camart souhaitant bâtir un pôle de sciences politiques sur l'Université de Lille regroupant Sciences Po Lille et les structures de sciences politiques de l'université. Tout peut être envisagé, mais cela semble difficilement compatible avec le cursus de Sciences Po Lille…

Le président rappelle qu'il a suivi depuis 1993 le statut et l'évolution des Universités de Lille en tant que personnalité qualifiée de l'Université Lille 2 ou de membre du comité régional d'orientation de l'enseignement supérieur. Donc il a connu toutes les tribulations qui ont conduit à deux échecs consécutifs sur l'IDEX. L'I-site, obtenu la troisième fois, nous a quand même été présenté comme un lot de consolation compte tenu des pressions exercées par les responsables politiques locaux et il a été dit à l'époque que « c'était déjà bien ». Donc nous ne sommes pas dans la même catégorie que les IDEX et il est le premier à le regretter. A partir de là, tout ce qui peut permettre de renforcer le site demain, Sciences Po Lille sera évidemment partant. Mais ce n'est pas en agrégeant et uniformisant de force un certain nombre d'acteurs qu'on répondra au souhait de la Cour des comptes de définir une stratégie académique et régionale. Il parle sous le contrôle du président Camart en lui disant que quand il parle d'établissements composantes il n'est pas très loin de parler d'UFR. Il y a un conseil, il y a comme l'a dit le président de l'Université, une subsidiarité. Il souligne que la notion de subsidiarité veut dire que le pouvoir de décision est en réalité ailleurs et qu'il est délégué.
Il faut que globalement l'organisation proposée apporte réellement un plus sans remettre en cause les spécificités de Sciences Po Lille. Tout ce qui sera autour de la notion d'association permettra d'avancer, tout ce qui sera autour de la notion de fusion, plus ou moins déguisée, sera compliqué à valider. Il insiste sur le fait que le sort de l'I-site ne dépendra pas principalement de l'attitude des écoles comme on aime à le répéter. D'autres facteurs, qu'il ne lui appartient pas de détailler ici, entreront bien avant en ligne de compte. Il fera tout en tant que président du CA de Sciences Po Lille pour arriver à un bon accord parce qu'il croit que c'est dans l'intérêt de tout le monde pour peu que

ce ne soit pas au détriment d'une structure qui aujourd'hui est devenue la deuxième, après Sciences Po Paris, dans le monde des Sciences Po.
Le président Camart souhaite réagir en indiquant que les étudiantes et étudiants seront de Sciences Po Lille et de l'Université de Lille ce qui est pour lui une réelle plus-value internationale d'être diplômée ou diplômé d'une grande université qui sera il l'espère dans les classements de Shanghai. L'autre point, on a trébuché deux fois sur l'IDEX, même si l'on peut voir l'I-site comme un lot de consolation il ne faut surtout pas trébucher sur l'I-site car nous serons en très grande souffrance. Il revient sur le dossier I-site dans lequel il est bien écrit université intégrée. Il faut vraiment aujourd'hui s'interroger sur le « Pourquoi on y va » ?
Pierre Mathiot rappelle que nous avons toujours été d'accord de jouer le jeu de cette Université de Lille dès lors que notre fameux bloc de souveraineté ne serait pas impacté et était préservé. Le Président de l'Université est d'accord avec cela, soit, mais il sait aussi que certaines paroles des uns et des autres laissent à penser qu'une fois que l'on aura éteint la lumière et voté on pourra se faire avoir et c'est hors de question. Il rappelle qu'à l'époque ce que l'on appelait « université intégrée » c'était en fait l'université de recherche, ce dont nous étions totalement partisans. Mais le jury a plutôt parlé de l'ensemble du système. Créer ensemble une université de recherche dans laquelle Sciences Po Lille est intégrée pour la partie recherche de son activité, des masters recherche, la Graduate School ne nous pose aucun problème. Il faut rappeler au Ministère, aux experts notre souhait commun.
Le président de l'Université indique qu'après un échange téléphonique avec le directeur de Sciences Po Lille, il propose de demander audience au cabinet de la Ministre en septembre, pour faire la proposition de création d'une université de recherche, voir si c'est acceptable.
Alan Cardin précise qu'avant il était question de mutualisation des fonctions support, des moyens de recherche alors qu'aujourd'hui on parle de mutualisation du diplôme ou d'une articulation des deux diplômes. Il s'interroge sur la croissance du réseau ScPo et de sa comptabilité avec la création d'une université de recherche ou la création d'une Université Nouvelle de Lille. Dans la perspective de l'éventuelle audition avec la ministre, existe-t-il aujourd'hui un point d'étape, une idée de ce que vaut le projet et de la perception parisienne sur ce dossier.
Le président Camart répond qu'il s'agit du préambule de consortium évoqué par l'étudiant et qu'il faut maintenant se rendre à l'évidence que des décisions devront être prises. La mutualisation sur certains services peut aussi donner des marges de manœuvre à l'école mais le projet ne sera pas construit là-dessus.
Patrick Mardellat fait une remarque sur les classements et notamment celui de Shanghai, il indique que si l'Université Nouvelle de Lille entre dans ce classement ce ne sera pas par les sciences sociales ni les sciences politiques mais plutôt par les sciences dures, les sciences médicales… Quand à Sciences Po Lille, elle ne sera jamais dans ce classement compte tenu de sa taille mais elle surfe sur la marque, nous sommes un collège universitaire de très grande qualité pour l'étranger.
Le président du CA pense que la rencontre avec le cabinet la Ministre serait une bonne chose mais ce sera différent du jury international ! Quand on présente un bon dossier, un jury international peut être plus sensible qu'à des considérations politiques immédiates.
Le Président résume la position du CA qui se dégage des échanges. Sciences Po Lille rappelle son intérêt et son engagement pour la réussite de l'ISITE-ULNE et la structuration du site métropolitain d'enseignement supérieur et de recherche qui doit l'accompagner. L'une des questions centrales qui est posée est celle de la position que Sciences Po Lille devra occuper qui garantira à la fois la réussite du projet commun et la poursuite de son développement dans la préservation de sa marque et de toutes les dispositions qui lui permettent de tenir son rang, en France et à l'international.
L'option d'une association à la future Université Nouvelle de Lille permettant la mise en place un partenariat renforcé doit être privilégiée en ce qu'elle constitue la meilleure garantie pour l'avenir de Sciences Po Lille tout en s'inscrivant pleinement dans le projet commun.
Le Président souligne les propos du président Camart qui affirme sa volonté d'ouverture et de discussion, et considère qu'il faut saisir cette main tendue pour ne pas arriver à une situation de blocage. Un point précis sera fait au prochain Conseil, notamment si la rencontre avec le cabinet de la Ministre permet d'avancer. Mais à un moment, il faudra que le Conseil soit saisi de projets clairs et sans ambiguïté. Si sa relation ancienne avec le Président Camart fait qu'il a totalement confiance dans les propos qu'il tient, en revanche, il aimerait bien que son entourage parle beaucoup moins en son nom car il sème le trouble sur la volonté réelle des initiateurs du projet de l'Université de Lille.

- **Règlement intérieur du Conseil d'administration**

La directrice générale mentionne les modifications apportées à au règlement intérieur du CA conformément au Décret n°89-902 du 18 décembre 1989 modifié dans son article 11.

Article 9 - Quorum : qui précise que pour le vote des décisions budgétaires, la présence de la moitié des membres statutaires en exercice est requise. Cette modification est introduite par le décret de 1989 modifié dans son article 11.
Article 10 - Majorité Le règlement intérieur de l'école est adopté à la majorité absolue des membres en exercice du conseil. Quelques précisions sont apportées à l'article 16 concernant les procurations.
Cédric Passard revient sur la nomination d'un vice-président ou d'une vice-présidente qui devait être mise dans ce règlement. Le président lui répond qu'il pense que cela doit plutôt figurer dans les statuts et il revient sur l'article 17 relatif à la commission permanente. Il souhaite que celle-ci prépare en amont des conseils un certain nombre de dossiers et notamment ceux liés à la vie quotidienne de l'école afin de fluidifier les conseils d'administration. Elle n'a pas tout pouvoir pour statuer, elle intervient par délégation. Cédric Passard revient sur l'article 2 et demande si en cas de nomination d'un vice-président ou d'une vice-présidente, c'est à lui que reviendrait de présider le CA en cas d'empêchement du président. Ce à quoi le président répond qu'Il ne souhaite pas un vice-président ou une vice-présidente en charge de la stratégie dans la mesure où il est pleinement concerné par celle-ci.
Jeanne Meriaux demande s'il sera possible de rendre ce règlement intérieur public. Chantal Figueredo précise que c'est le cas et que tous les documents institutionnels figurent bien sur le site de Science Po Lille.

*Votants : 25 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 2*

Le règlement intérieur du Conseil d'administration est approuvé à la majorité.

- **Prime de direction sur ressources propres**

(Le directeur sort)
Ce point est remis à plus tard pour des raisons juridiques. Il y a des pistes sérieuses, mais le président aimerait que les choses soient très claires. Il est prêt à présenter un cadre dans lequel le directeur bénéficierait d'une prime de responsabilité administrative, il faut trouver le bon terme. Le président attend le retour d'une expertise claire et sans ambiguïté sur le cadre juridique qui le permet, si c'est possible il reviendra devant le Conseil. Un certain nombre de choses vont être faites en formation restreinte aux enseignantes et enseignants, tout cela sera ensuite validé en Conseil.

- **Calendrier des CA jusque fin 2019.**

La directrice générale des services communique les prochaines dates des Conseils d'administration obligatoires.
Jeudi 10 octobre : CA de rentrée
Jeudi 12 décembre : CA budgétaire
Nous allons tester le nouvel horaire à 14h. Certains conseillères et conseillers se posent la question de l'horaire pour les personnalités extérieures. Il est répondu que l'horaire actuel ne séduit pas forcément plus.

Date des prochains CHSCT
Jeudi 24 octobre de 10h à 12h
Jeudi 12 décembre de 10h à 12h

## III. Etudes et scolarité

- **Calendrier universitaire 2019/2022**

Les grands changements de ce calendrier par rapport à celui de l'an dernier sont les suivants :
- Les examens du 1er semestre en 1er cycle au auront lieu une semaine plus tôt que l'an passé (début janvier)
- Il y aura 2 semaines de rattrapages de cours au semestre 2

*Votants : 25 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 2*

Le calendrier universitaire 2019/2022 est approuvé à la majorité.

- **Règlement des études 2019/2020**

  - **Réforme du 1er cycle : réforme de l'évaluation**

La directrice des études du 1er cycle va résumer les principaux changements qui concernent l'évaluation dans le 1er cycle. Un système de lettre avait été adopté il y a deux ans (6 lettres de A à F) avec un certain nombre d'objectifs, c'est-à-dire sortir de l'obsession du travail pour la note ou le classement, sortir de la logique de compétition perpétuelle ou de l'angoisse de l'obligation de perfection. Un bilan s'est imposé, les enseignantes et enseignants ont été rencontrés, des étudiantes et étudiants également par l'intermédiaire des commissions pédagogiques. Il a été procédé à un changement car dans le précédent règlement des études, les lettres étaient accompagnées d'un tableau de conversion, les chiffres étaient donc convertis en lettres, ce qui n'était

pas compatible avec le but recherché, à savoir plutôt évaluer des compétences, sortir de la note et identifier des points forts, des points faibles et valoriser la progression des étudiantes et étudiants. Il y avait également un souci avec l'utilisation du F lors d'un certain nombre d'évaluations. L'amplitude a donc été réduite avec 4 lettres de A à D, plus un E clairement identifié pour des copies blanches ou des copies relevant de la fraude. Il n'y a plus de chiffres, désormais, on parle d'Excellent, Acquis, En cours d'acquisition, Non acquis. Les compétences sont donc au cœur de l'évaluation. Il y a encore du travail à faire (un séminaire de travail ce vendredi), mais le but est que les étudiantes et étudiants puissent identifier leurs points forts et leurs points faibles et soient dans une logique de progression. Les critères de validation de l'année vont aussi être modifiés : on oublie la moyenne, il faut valider l'ensemble des blocs (pluridisciplinarité). Pour valider un bloc, il ne faut pas de D ou de E, sinon cela entraîne un rattrapage, et ce sera un rattrapage du bloc (sorte de seuil de compétences pour accéder en 2ème année). Le système de classement change, mais le système de mentions est maintenu avec une mention Summa Cum Laude pour celles et ceux qui ont le plus de A et de B (pas de C et de D) et Magna Cum Laude pour celles et ceux qui obtiennent le plus de A, de B et de C. Le président fait remarquer que ça n'est plus la reconnaissance d'un niveau absolu (la note disparait), de plus il faudrait une traduction en GPA car c'est un élément important au niveau international. Cécile Chalmin répond à la première remarque en disant qu'il n'y a pas d'absolu dans la note et que toutes les études montrent que les notes sont très relatives. Pour l'international, Patrick Mardellat pense que cela ne devrait pas poser trop de problèmes, mais il faudrait indiquer les pourcentages, c'est-à-dire dans quelle tranche de pourcentage se situe un élève qui a Magna Cum Laude ou Summa Cum Laude. Un travail est prévu avec le service des relations internationales pour que ce système soit compréhensible par tous nos partenaires.

Inès Ameur de la liste Avenir Sciences Po Lille craint un transfert du E et du F vers le D, qui lui, envoie au rattrapage assez rapidement, cela serait une sorte de sanction, donc elle émet pour sa liste des réserves sur cette nouvelle grille. Elle parle également des coefficients amphi/conférence de méthode, il n'est plus pris en compte le fait que la conférence de méthode ou l'amphi compte plus, elle soulève enfin le problème de l'attribution des mentions (va-t-on définir un nombre de personnes ? Ex : les 10 étudiantes et étudiants qui auront le plus de A auront la première mention et les 10 qui suivent la deuxième ?) Cécile Chalmin répond que le nombre de A n'est pas encore identifié, le système doit être mis en route, tout n'est pas encore parfait. Il faut identifier ce que l'on attend de l'étudiant ou de l'étudiante, si le contrat est rempli, il n'y a pas de problèmes. Enfin, Inès Ameur demande s'il ne faudrait pas une grille de pourcentages commune aux disciplines pour éviter l'arbitrage par les enseignantes ou enseignants, les étudiantes et étudiants auraient ainsi des critères objectifs.

Laurence Elert précise que pour les langues, ce sera quelque chose de très spécifique, il y aura 5 compétences (production écrite, production orale, compréhension écrite, compréhension orale, interaction orale). 5 compétences acquises = A, 4 compétences acquises = B, 3 compétences = C, 2 ou 1 compétences = D, si le travail n'est pas fait = E.

Cédric Passard fait remarque qu'il avait déjà exprimé ses réserves il y a deux ans, la réforme était à l'époque présentée comme une expérimentation. De son point de vue, elle n'a pas été concluante, les notes ont été remplacées par des lettres, aujourd'hui on supprime des lettres, on a donc créé quelque chose d'unique. Il s'interroge en terme de lisibilité. On pourrait tout aussi bien travailler sur les compétences sans cette réforme, que gagne-t-on gagne avec ce système ? Cécile Chalmin répond qu'on y gagne car cela donne du sens à l'évaluation et aux apprentissages. De plus, ce système n'est pas une invention, le même nombre d'items est utilisé dans les écoles primaires ou dans le secondaire. Quant au problème de lisibilité, on l'a déjà, et il est dû à la manière d'évaluer nos étudiantes et étudiants. Le président conclut en disant qu'aucun système n'est parfait mais que nous allons essayer de l'améliorer. Inès Ameur souhaiterait que les choses soient présentées clairement aux étudiantes et étudiants de 1ère année à la rentrée. Cécile Chalmin s'engage à ce qu'un référentiel de compétences soit produit lors du séminaire de ce vendredi.

Patrick Mardellat ajoute que toutes les études en docimologie (science de la notation) montrent que plus l'échelle est réduite, moins il y a de variabilité dans la notation, et donc plus c'est rigoureux. De 0 à 20, la variabilité de la notation sur une même épreuve peut être extrêmement étendue. Quand on note sur 5, et c'est ce qui est le plus représenté au niveau international (sous forme de chiffres ou de lettres), c'est beaucoup plus objectif. Romain Dupont de la liste Avenir Sciences Po Lille fait remarquer qu'il va y avoir une évaluation de l'incidence de cette réforme sur le classement pour les départs en mobilité et qu'il ne lui parait pas pertinent de voter sur cette réforme avant d'avoir ces informations. Patrick Mardellat précise que c'est indiqué dans la charte mobilité qui est évoquée dans le point suivant. Le président propose qu'on en reste à des votes séparés.

Anne Bazin souhaite ajouter une chose qui a été opérée dans le règlement des études. Cela concerne le RSE. Des points d'insatisfaction sont ressortis après des discussions avec des étudiantes et étudiants de la liste Sud Solidaires. Le régime a donc été adapté, notamment le fait que les étudiantes et étudiants peuvent demander à tout moment le RSE et pas seulement dans les deux premières semaines qui suivent le début du semestre, le périmètre a été élargi (activité rémunérée et pas seulement salariée), toutes les options sont ouvertes en fonction des contraintes. Le but est que les étudiantes et étudiants se sentent en confiance pour venir en parler, il est important qu'elles et ils soient identifiés, cela peut potentiellement compliquer la scolarité, et tout est fait pour trouver une solution ensemble, l'étudiant ou l'étudiante, l'école et l'employeur.

*Votants : 25 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 10*

La réforme du 1er cycle : réforme de l'évaluation est approuvée à la majorité.

- **Evaluation des enseignements**

L'évaluation des enseignements était déjà présente dans le règlement des études et pratiquée dans l'école, il s'agit donc de remettre une pratique en œuvre et de l'adapter, de l'améliorer. Auparavant cette évaluation se faisait sur papier, maintenant un questionnaire pourra être rempli en ligne. Plusieurs réunions de travail ont été organisées sur ce sujet, l'idée est d'évaluer les cours magistraux et les cours électifs de 1ère et 2ème année à l'aide d'un questionnaire qui porte sur différentes rubriques (organisation du cours, supports etc.). Le questionnaire est actuellement en cours de test par un certain nombre d'étudiantes et étudiants. Il y aura deux session d'évaluation des enseignements après les examens, la première mi-janvier et l'autre mi-mai (donc évaluation des enseignements du 1er et du 2ème semestre). Le résultat sera communiqué aux enseignantes et enseignants , ainsi qu' aux directrices des études). Il y a sept cours à évaluer, il faut compter 2 minutes par questionnaire, il sera possible de le compléter à partir de son smartphone. L'objectif de cette évaluation est d'avoir un retour sur nos cours et de pouvoir les adapter si nécessaire. Cédric Passard rappelle qu'il existe une règle légale et que les résultats ne peuvent être transmis sans l'accord de l'enseignant ou de l'enseignante, la question était d'ailleurs posée dans l'ancien logiciel (Université Lille 2). Pierre Mathiot précise qu'il sera fait un bilan quantitatif et pas nominatif. Pour répondre à une question de l'étudiant de la liste Sud Solidaires au sujet de la logique de marchandisation que pourrait engendrer cette évaluation, le président répond que toutes les précautions seront prises. Les étudiantes et étudiants de la liste Avenir Sciences Po Lille souhaiterait que l'on avance sur les points Bachelor et Césure (problème de train à prendre).

- **Charte de mobilité internationale (annexe du règlement des études 2-6-4)**

Patrick Mardellat présente la Charte de mobilité que les étudiantes et étudiants doivent signer puisque qu'ils s'engagent avant leur départ en mobilité. Cette Charte existe depuis plusieurs années, il s'agit simplement d'une modification du point 1.4 qui répond précisément à la question soulevée précédemment. Nous sommes revenus sur la formulation qui avait été actée suite à une discussion entre les étudiantes et étudiants. Nous n'avions fait que reprendre ce qui avait été remonté des étudiantes et étudiants, sauf qu'il y avait eu une ambiguïté qui avait soulevé quelques remous, Patrick Mardellat était d'ailleurs intervenu en amphi pour rassurer. Nous allons donc toujours tenir compte des notes, mais nous prendrons la moyenne générale en sortant les langues et à côté nous prendrons en compte la moyenne du bloc de langues. Dans la formulation précédente, les langues étaient comptées deux fois, à la fois dans la moyenne générale et dans un bloc séparé, il s'agit donc d'une clarification des choses. Les langues ne sont donc pas surdimensionnées dans la détermination du classement. Pour ce qui est des ex aequo, les conditions sont très spécifiques et très restrictives : il faut que les étudiantes et étudiants aient exactement la même évaluation en lettres, le même choix de destination et dans le même ordre, ce qui suppose qu'elles et qu'ils aient les mêmes notes sur les langues et sur le bloc général. Cette année, il y a eu beaucoup moins d'ex aequo que ce qui était craint. Nous n'avons pas avancé dans le sens d'une meilleure prise en compte des langues, un travail est actuellement mené sur ce sujet. Cela se fera, mais c'était un peu plus compliqué que prévu et nous souhaitions nous donner un peu plus de temps et de recul. Il y aura donc une nouvelle modification de la charte l'année prochaine qui tiendra compte de la réflexion sur l'évaluation et sur les compétences en langues. Patrick Mardellat précise que le texte proposé s'adresse aux élèves qui viennent de sortir de 1ère année car il y a encore des notes et donc une moyenne générale. Pour celles et ceux qui arrivent en 1ère année à la rentrée, Cécile Chalmin précise qu'un groupe de travail a déjà avancé et pris en compte le fait qu'il n'y aurait plus de moyenne. Patrick Mardellat ajoute que ce qui est en train de se faire dans les langues est un progrès considérable.

Romain Dupont émet des réserves sur le fait de voter se pose la question d'un vote s'ils ne savent pas réellement quelle sera son incidence sur les départs en mobilité.

Pour répondre aux interrogations des étudiants, le président demande une confirmation qu'une nouvelle Charte sera adaptée à la nouvelle évaluation qui est mise en place. La réponse est positive.

*Votants : 25 Pour : 23 Contre : 2 Abstention : 0*

La Charte de mobilité internationale 2019-2020 (annexe du règlement des études 2-6-4) est approuvée à la majorité.

- **Projet de création de la FIFI (filière franco-italienne)**

Patrick Mardellat : nous avons aujourd'hui trois doubles diplômes internationaux, un franco-allemand, un franco-britannique et un franco-espagnol et depuis quelques années nous réfléchissions à en ajouter un, Franco-italien. Guillaume Duseigneur et Etienne Peyrat ont engagé des discussions en juin dernier avec l'Université de la Sapienza à Rome, une des meilleures universités italiennes, particulièrement pour les sciences politiques. Nous avons un soutien important de l'inspectrice générale d'italien, ainsi que du Ministère et de l'Ambassade d'Italie. Il existe 65 lycées en France qui proposent l'Esabac (Bac italien et Bac français), il en existe 350 en Italie, ce qui représente 15 000 élèves italiens ayant passé un Bac français. Il y a une demande, il existe très peu de doubles-diplômes de ce type en France en sciences politiques, un seul, celui de Sciences Po Bordeaux avec l'Université de Parme, mais il ne fonctionne pas très bien et n'est pas ouvert chaque année. Toutes les informations sur l'organisation, les tarifs seront mentionnés dans la maquette qui fera l'objet d'un vote dans un prochain CA.

- **Maquettes d'enseignements en formation initiale 2019/2020**

Il n'y a aucun changement en 1ère année.

Les cours électifs de 2A ont été complétés de nouvelles propositions de cours en anglais et d'un nouveau cours de Science Politique.

Master : refonte du SAS et des cours partagés entre deux majeures.

*Votants : 22 Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 2*

Les maquettes d'enseignements en formation initiale 2019/2020 sont approuvées à la majorité.

- **Maquette PENA 2019/2020**

La DGS indique que cette maquette présente globalement le même volume horaire que l'an dernier avec des modifications de volumes dans certaines matières : le droit public passe de 60 à 50h – la culture générale de 70 à 60h – les finances publiques de 70h à 60h. Il y a une introduction de cours d'allemand et d'espagnol pour 40h au total.

*Votants : 22 Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0*

La maquette PENA 2019/2020 est approuvée à l'unanimité.

- **Bachelor**

Anne Bazin précise que c'est un sujet qui avait été abordé depuis un certain temps, Pierre Mathiot en avait parlé au moment de son élection. Actuellement on délivre des certificats de 180 ECTS et on avait envisagé la possibilité de délivrer un diplôme de Bachelor à la fin du mois de janvier de la 4ème année. Cela a été mis en stand-by car le MESRI s'est emparé du sujet, un rapport a été demandé par la Ministre sur l'état des lieux de la délivrance du Bachelor et il apparaît probable que cette reconnaissance d'un Bachelor va être accepté, mais encadré. Il va donc falloir préciser un certain nombre d'objectifs, de niveau académique, il va y avoir des référentiels. Il est prudent d'attendre pour voir ce qu'il va se passer plutôt que de se lancer dans quelque chose pour ensuite faire machine arrière.

L'autre point de prudence, c'est aussi la question de l'affichage par rapport à ParcourSup. Est-ce qu'on affiche un diplôme en 5 ans, avec la possibilité d'un diplôme intermédiaire à 3 ans, ou un diplôme en 3 ans, avec la possibilité de continuer en 5 ans ?

Question d'un étudiant : peut-on délivrer systématiquement l'attestation des 180 ECTS en langue française et anglaise ? La période de délivrance restant à déterminer.

Anne Bazin précise que cela demande beaucoup de travail au service de la scolarité de systématiser. Quand un étudiant ou une étudiante le souhaite, il est fait dans les 48 heures. Plutôt faire une information au étudiantes et étudiants de 4ème année disant qu'elles ou ils n'hésitent pas à le demander.

- **Césure**

Anne Bazin rappelle que c'est également un sujet qui a été discuté à plusieurs reprises. Le modèle des écoles de commerce n'est pas adapté pour nous pour plusieurs raisons, la première étant la loi (200 heures de cours

dès lors qu'il y a 6 mois de stage). Où en sommes-nous aujourd'hui ? Il y a une règle dans le règlement des études qui cette année a été appliqué de manière plus souple : pas d'exigence d'un dossier complet au 15 mai avec un CDD signé. Personne n'a été refusé après discussion des projets (9 au total). La césure parait pertinente quand il s'agit de préparer ou de renforcer le projet professionnel, souvent pour approfondir des compétences linguistiques ou des compétences techniques. C'est encore gérable à ce niveau, mais pourra-t-on aller beaucoup plus loin ? Anne Bazin revient sur la proposition d'une césure sur une année civile et non plus universitaire, mais la question du mémoire de recherche n'est pas résolu dans ce cas. Il est difficile de faire un mémoire quand on est en stage au 2ème semestre. Elle est réticente sur cette formule, même si cela permet de respecter la loi, tout en effectuant une année entière de césure. La question de la gestion des flux est également un problème (l'intérêt individuel ne doit pas primer sur l'intérêt collectif). Pour un certain nombre de majeures en tension, cela risque d'avoir un effet qui va limiter le nombre de places. Il ne faut pas selon elle généraliser cette pratique. Elle ne pense pas qu'il faille aller dans la logique des écoles de commerces dans l'intérêt du collectif.
Le président indique que la discussion est intéressante mais ne doit se faire en séance, il s'interroge même sur le fait que ce soit un point d'information ou une demande d'approbation. La directrice des études précise qu'elle explique pourquoi rien n'avait été changé dans le règlement des études sur ces deux points là. Inès Ameur souligne que ce que voulaient les étudiantes et étudiants est que soit enlevé dans le règlement des études le point qui interdit la délivrance de convention de stage.

Le directeur dit que pour 2019-2020 les choses sont jouées, il propose que s'il doit y avoir modification sur ce point, le règlement modifié soit présenté au CA du 10 octobre.

- **Présentation générale et tarif du Diplôme d'Etablissement « Moyen Orient et Monde Arabe »**

Anne Bazin indique qu'il s'agit d'un diplôme d'établissement en partenariat avec l'institut du Monde Arabe de Tourcoing notamment. C'est une formation organisée en trois semestres qui commence au deuxième semestre de la première année et qui court sur les deux semestres de la deuxième année avec sur chaque semestre deux cours plus un cours de langues. Nous allons probablement ajouter l'hébreu qui est aussi une langue parlée au Moyen-Orient et qui ne figurait pas dans la maquette jusqu'à présent. Ce qu'il faut voter, ce sont les frais d'inscription qui sont fixés à :
- 130€ pour la 1ère année (50 pour les étudiantes ou étudiants boursiers)
- 260€ pour la 2ème année (70 pour les étudiantes ou étudiants boursiers)

Patrick Mardellat confirme qu'il faudra ajouter l'hébreu et comme nous avons également des partenaires extraordinaires en Israël, le fait qu'un diplôme d'établissement ne mentionne à aucun moment le nom d'Israël, ça pourrait nous couter en terme d'image auprès de nos partenaires.
Le président pense que ce diplôme à ces tarifs est un vrai cadeau pour la qualité de ce qui est proposé. Il est proposé aujourd'hui de voter la maquette avec l'ajout de l'hébreu et de revoir la maquette de la 2ème année en y ajoutant un enseignement sur Israël.
*Votants : 21 Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 2*
La maquette présentée avec l'ajout de l'Hébreu et les tarifs sont approuvés à la majorité.

## IV. Réseau

- **Information sur le concours commun du réseau ScPo 2020/2021**

Nous ferons voter au CA du 10 octobre le règlement du nouveau concours d'entrée, ce qui vaudra approbation de ce concours. Il va connaître une évolution marginale l'an prochain du fait de l'entrée dans ParcourSup et un évolution plus importante en 2021 avec la mise en place du nouveau Bac. Un point presse sera fait par la directrice de Sciences Po Saint-Germain-en-Laye le 9 juillet, il présentera de façon explicite ce concours. A la différence de Sciences Po Paris qui vient d'annoncer la suppression de son concours d'entrée, Sciences Po Lille a pris le parti inverse, c'est-à-dire que nous maintenons des épreuves écrites tout en prenant en compte les notes du Bac, car nous pensons qu'elles garantissent plus l'équité de traitement entre les candidates et candidats que les épreuves orales. Les épreuves écrites seront maintenues sur une journée et nous ajouterons des notes du Bac à compter du concours 2021. En 2020, le concours aura lieu le 18 avril. Le tout sera présenté plus précisément à la rentrée dans le cadre du vote de ce règlement de concours et après le communiqué de presse du 9 juillet, une note sera adressée aux membres du CA.

## V. Bibliothèque

- Présentation du programme fonctionnel d'extension de la bibliothèque

La directrice de la bibliothèque est invitée à présenter rapidement le projet d'extension. Le power point sera mis en annexe de ce procès-verbal. Elle rappelle que la bibliothèque compte 200 places assises et qu'elle est saturée compte tenu des fortes demandes. La mairie a consenti à nous louer le 1er étage contre un loyer de 75 000€ à partir du 1er janvier 2020, les deux autres étages seront occupés à l'automne par la maison des associations de la ville. Nous allons donc avoir 675 m2 en plus de surface. Elle rappelle qu'un comité de pilotage a été mis en place sur ce projet de rénovation du 1er étage. Une enquête a été effectuée pour connaitre les besoins. Il a donc été conçu un programme fonctionnel qui avait deux points importants, à savoir, le scénario d'ouverture de l'espace et le projet de service de la bibliothèque pour les années à venir. Dans ce programme une typologie d'espaces a été définie. Ouvrir bien, ouvrir vite, le marché sera lancé fin août. L'ouverture de ce nouvel espace est programmé pour la rentrée 2020. Elle commente ensuite le PowerPoint qui est joint à ce PV.

## VI. Affaires financières

- Demande de remise gracieuse

Il s'agit d'une demande de remise gracieuse d'un agent contractuel qui a été en arrêt de maladie après un mois de travail et qui a continué à être payé contrairement à la réglementation. Le trop-perçu est donc de 1461.74€.
La DGS indique que la subrogation avec la sécurité sociale devait être mise en place, ce qui n'a pas été le cas d'où ce trop-perçu. Elle ajoute que la personne concernée a démissionné depuis et rencontre des difficultés financières.
La demande de remise gracieuse porte sur le trop-perçu qui s'élève à 1461.74€ et la direction est favorable à cette demande.

*Votants : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0*

La demande de remise gracieuse est approuvée à l'unanimité.

- **Proposition de délibération : Dons et mécénat perçus sur le budget 2019**

La responsable des affaires financières et techniques rappelle que nous recevons des dons de parents, d'étudiantes et étudiants et de diplômées et diplômés. Afin d'intégrer ces dons à nos recettes il nous faut l'accord du Conseil d'administration.

*Votants : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0*

La proposition de délibération : Dons et mécénat perçus sur le budget 2019 est approuvée à l'unanimité.

## VII. Recherche

- Convention de partenariat entre Sciences Po Lille et le CLERSE 2019

Cette convention précise que nous versons 7500€ de subvention au CLERSE soit 1500€ par enseignant-chercheur ou enseignante-chercheuse rattaché au laboratoire à ce laboratoire. Il s'agit d'une régularisation mais dans la mesure où le directeur a une délégation du CA jusqu'à 23 000€ nous ne sommes pas obligés de procéder de cette manière. Comme la convention concernant le CERAPS a également été présentée au CA nous souhaitons également passer celle-ci devant le CA.

***Votants : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0***

La convention de partenariat entre Sciences Po Lille et le CLERSE 2019 est approuvée à l'unanimité.

- Congrès AFSP 2021 (Association Française de Science Politique)

## VIII. Développement et partenariats

- Maquettes apprentissage CFI - MIC 2019/2020

La DGS fait remarquer que ces maquettes font parties de la formation initiale et qu'à ce titre elles ont déjà fait l'objet d'un vote.

- ***Votants : 22 Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 2***

- Programmes et conditions de vente Formation continue - HER et MDS

Le directeur rappelle que comme chaque année le CA doit voter la maquette et le tarif de cette formation en formation continue.

***Votants : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0***

Les programmes et conditions de vente Formation continue - HER et MDS sont approuvés à l'unanimité.

- Vade-mecum pour nos partenariats avec les acteurs du monde économique

***Votants : 19 Pour : Contre : Abstention :***

**IX. Questions diverses (à remonter 5 jours avant la séance)**

*Le président lève la séance à 22h*

Le directeur
Pierre Mathiot

Le président
Eric Charpentier